Contenu

p.1 CAAMI Bruxelles-Capitale p.2 la vaccination p.3 Attestation électronique d'incapacité de travail p.4 Soyez héroïque cet été!

mai juillet 2022

CAAMI Bruxelles-Capitale

Les services de l'office régional de Bruxelles-Capitale sont enfin définitivement installés dans leurs nouveaux locaux.

Une nouvelle façade

L'ensemble du bâtiment a été rafraîchi et modernisé. Impossible à présent de manquer la structure en métal rehaussée des lettres CAAMI-HZIV!

Un accès spécifique

La salle des guichets dispose aujourd'hui d'un accès direct et spécifique. Vous pouvez facilement entrer par la porte automatique sur le coin des rues du Trône et de Paris.

Prenez un ticket et attendez simplement votre tour...

Une salle d'attente confortable

Vous attendrez d'être appelé en étant confortablement installé.e sur l'un des fauteuils mis à votre disposition. Vous pouvez en profiter pour consulter la documentation laissée à votre attention.

Service social

Le service social de Bruxelles dispose d'une petite salle à part où vous pourrez rencontrer nos assistantes sociales (de préférence sur rendez-vous).

Cabinet médical

Etes-vous convoqué.e par le médecin-conseil ? Là aussi vous serez reçu.e dans des locaux tout neufs...

Toujours à votre service

Nous sommes heureux de pouvoir vous accueillir dans ces nouveaux locaux. Nous sommes là pour vous aider dans la gestion de vos droits à l'assurance maladie-invalidité.

Vous pouvez compter sur nous, même si les délais de réponse sont parfois plus longs. Nos services n'ont jamais cessés, même au plus fort de la pandémie de Covid 19. Nous vous remercions pour votre confiance.



Editeur responsable: Christine Miclotte
Adresse expéditeur: Rue du Trône 30A, 1000 Bruxelles
Tél. 02 229 35 00 - Fax 02 229 35 58
www.caami.be - info@caami.be

Cette revue paraît bimestriellement Année de parution 20 - numéro 3 Rédacteur en chef: Guillaume Janssens

CAAMI-info • mai - juillet 2022 • p.1

La vaccination

La pandémie a beaucoup fait parler de vaccin ces derniers temps. On en viendrait presque à oublier que tout ne tourne pas autour du Covid 19! Rougeole, rubéole, tétanos... Il y a bien d'autres maladies que la vaccination permet de tenir à distance. Certains vaccins sont d'ailleurs obligatoires. Voici un petit rappel de base pour (re)découvrir les bons côtés d'une petite pigûre.

Qu'est-ce qu'un vaccin?

Un vaccin est un médicament préventif, destiné à éviter une maladie.

Un vaccin contient une faible quantité de microbe, soit mort, soit affaibli. Ces microbes vont pousser notre système de défense (système immunitaire) à réagir sans toutefois provoquer la maladie.

Se faire vacciner, c'est donc introduire dans notre organisme un microbe rendu inoffensif. Ce microbe ne rend pas réellement malade, mais notre système immunitaire réagit quand même en produisant des défenses (anticorps) spécifiques pour le combattre.

Si, par la suite, on est infecté par le vrai microbe, nos défenses immunitaires le reconnaissent et peuvent le neutraliser avant que la maladie ne se développe. Parfois, il y a une protection à vie, parfois la quantité d'anticorps diminue au fil du temps et il faut se refaire vacciner (rappel de vaccin) pour maintenir la quantité d'anticorps à un niveau suffisamment élevé.

L'immunité de groupe?

Se faire vacciner, c'est se protéger contre une série de maladies dont les complications peuvent être graves. Grâce à la vaccination, on évite de développer ces maladies et on diminue le risque de contaminer d'autres personnes.

Se faire vacciner, c'est se protéger soi contre des maladies mais c'est aussi éviter de contaminer d'autres personnes.

Certaines personnes ne peuvent pas recevoir de vaccin, par exemple en raison de leur santé plus fragile: les personnes âgées, les personnes souffrant de pathologies chroniques, d'allergies à des composants de vaccin, ou dont les défenses immunitaires sont affaiblies...

La sécurité des vaccins

Les vaccins peuvent provoquer des effets secondaires, mais les effets secondaires graves sont heureusement extrêmement rares.

Les effets secondaires légers possibles sont:

- une fièvre modérée (moins de 38,5 °C);
- une légère douleur, une rougeur ou un gonflement au point d'injection. Avec certains vaccins, cela peut être plus étendu. Elle disparaît généralement spontanément au bout de quelques jours;
- un durcissement au point d'injection parfois une bosse.

Avec une vaccination contre la rougeole, les oreillors ou la rubéole:

- de la fièvre entre le 5e et le 12e jour après la vaccination;
- une légère éruption rouge et/ou des douleurs articulaires temporaires

Pour ces effets secondaires, aucun traitement n'est nécessaire, les symptômes s'améliorent spontanément (une grosseur peut être ressentie pendant plusieurs semaines).

Si la réaction est plus grave ou si vous êtes inquiet, contactez votre médecin généraliste.

Plus d'info?

Parlez-en avec votre médecin généraliste ou consultez le site **www.vaccination-info.be**



L'attestation électronique d'incapacité de travail

La simplification administrative occupe une place centrale dans les projets fédéraux relatifs aux soins de santé. Entre autres grâce à l'introduction de la prescription médicale électronique et de l'attestation de soins donnés électronique (eAttest). La possibilité d'envoyer l'attestation d'incapacité de travail de manière électronique cadre également dans cette logique.

Les médecins complètent à présent à la fin de la consultation souvent plusieurs attestations d'incapacité de travail sous différentes formes (secteur privé, secteur public, selon la durée de l'incapacité, ...). Celles-ci doivent ensuite être transmises par le patient au bon destinataire via des canaux plus ou moins sécurisés (la poste, un scan transmis via email, une copie papier remise en main propre, ...).

Mult-eMediatt est un nouveau logiciel pour les médecins grâce auquel les attestations d'incapacité de travail sont transmises directement et de manière simple et sécurisée aux destinataires concernés.

Cela simplifie par conséquent le travail du prestataire de soins et décharge le patient de la tâche administrative d'introduire correctement et rapidement ses attestations. Il peut ainsi se concentrer sur son processus de guérison.

Comment?

A la fin de la consultation, le médecin dispose, s'il doit délivrer une attestation d'incapacité de travail,

d'une nouvelle fonction dans son logiciel médical grâce à laquelle il peut avec l'accord du patient:

- sélectionner les destinataires de l'attestation (selon le profil du patient, la durée d'incapacité etc.);
- et leur transmettre les informations nécessaires sur l'incapacité de travail.

Conditions?

L'accord du patient est nécessaire. Vous pouvez accepter le flux électronique ou préférer l'attestation papier remise à la fin de la consultation.

Dans une première phase, il est prévu que seuls les médecins traitants puissent envoyer les attestations d'incapacité de travail électroniques.

Pour l'utilisation de cette fonction, il faut que MulteMediatt soit effectivement repris dans les logiciels pour les soins généraux.



En voyage? Commandez à temps votre CEAM!

Vous partez en voyage? N'oubliez pas de demander une Carte européenne d'Assurance maladie pour les destinations au sein de l'EEE.

Vous pouvez obtenir gratuitement cette carte auprès de votre bureau CAAMI ou la demander en ligne sur notre site internet: www.caami-hziv.fgov.be/fr/les-commandes-pour-les-membres.

Nous vous souhaitons d'ores et déjà des vacances sans soucis!

Soyez héroïque cet été!

Alors que pour certains l'été est synonyme de voyages à l'étranger, d'excursions, de fêtes entre voisins ou de barbecues en famille, d'autres se battent pour vivre et attendent dans l'angoisse la transfusion qui leur sauvera la vie. Pensez à donner votre sang et soyez un héros le temps d'un été!

Le même défi

En été avec l'exode des vacanciers, le nombre de donneurs de sang atteint un seuil critique. C'est pourquoi les bénévoles de la Croix Rouge multiplient leurs efforts pour trouver des donneurs.

Outre les campagnes médiatiques, la Croix Rouge organise des collectes de sang lors d'événements majeurs et tentent ainsi de motiver les visiteurs à faire un don de sang. Vous rencontrerez donc les volontaires de la Croix Rouge à la plupart des événements estivaux comme les festivals, manifestations sportives, etc. Il faut savoir que chaque été, le défi de la Croix Rouge consiste à collecter suffisamment de sang pour disposer des réserves nécessaires afin de parer à toute éventualité.

Sur **www.donneurdesang.be** vous trouverez toutes les collectes organisées dans votre région en fonction de vos disponibilités. N'hésitez pas à consulter le site tout au long de l'année si vous aussi souhaitez sauver des vies.

Participez!

En tant que donneur de sang vous contribuez non seulement à la constitution des réserves, mais également cet été apparaître comme un héros. Grâce à ce petit sacrifice vous sauverez des vies. Il peut s'agir d'un inconnu, mais personne n'est à l'abri d'un accident, même pas vous.

Sur le site de la Croix Rouge vous pouvez participer à un test qui répond non seulement à toutes vos questions mais confirmera également si vous remplissez les conditions pour être donneur de sang.

Pensez à donner votre sang! Les volontaires de la Croix Rouge vous accueilleront en héros!

Plus d'infos?

Toutes les infos sur www.donneurdesang.be



Contacter votre bureau CAAMI?

Vous trouverez ci-dessous les données de contact de vos bureaux CAAMI:

- Anvers : anvers@caami.be (tél. 03 220 75 55)
- Bruges: bruges@caami.be (tél. 050 33 04 10)
- Mons: mons@caami.be (tél. 065 35 22 44)
- Liège: liege@caami.be (tél. 04 222 02 36)
- Arlon: arlon@caami.be (tél.063 22 60 92)
- Eupen: eupen@caami.be (tél. 087 55 37 91)
- Malmedy: malmedy@caami.be (080 33 08 96)

- Bruxelles: bruxelles@caami.be (02 229 34 80)
- Gand: gand@caami.be (tél. 09 269 54 00)
- Charleroi: charleroi@caami.be (071 32 91 98)
- Hasselt: hasselt@caami.be (tél. 011 27 13 13)
- Namur: namur@caami.be (tél. 081 73 29 33)
- Louvain: louvain@caami.be (tél. 016 20 80 79)
- Louvain-la-Neuve: Iln@caami.be (010 84 59 85)